



- ***Atelier participatif « Environnement, paysages, formes urbaines : quel cadre de vie de demain ? »***

24 janvier 2023 à 14h00, à l'antenne de Perrignier de Thonon Agglomération

Compte-rendu atelier

« Environnement, paysages, formes urbaines : quel cadre de vie pour demain ? »

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi-HM, l'agglomération de Thonon souhaite impliquer les associations, acteurs ressources et habitants.

Pour cela, une rencontre est proposée sur la thématique du cadre de vie.

Etaient présents :

- Laurent PERINEL – président du Conseil de développement
- Olivier ANTOINE – Conseil de développement et de Paysages de France
- Odile JAKUMEIT – Conseil de développement
- Bernard MOUY – Conseil de développement
- Henri DURUZ – Conseil de développement
- Fabienne BAILLIF – Conseil de développement
- Sébastien GARNIER – association les amis de Rives
- Christine BOSSUS – concise, notre village
- Julie ROSSA – chargée de projet environnement et développement durable – CPIE Chablais Léman
- Jean-Pierre BURNET
- Jean-Paul LUGRIN
- Anne-Laure HYVERNERT
- Annie FAVRE
- Anne GRANGET

Excusés :

- Jean-Luc LUZEGE – Conseil de développement
- Thierry LE BORGNE – LAC Chablais

Introduction

M. Thomas Laroche, Responsable du service urbanisme de Thonon Agglomération, remercie les présents et notamment les membres du Conseil de développement.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité (PLUi-HM) va remplacer les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) actuels des 25 communes de l'agglomération. Ce document a deux grandes thématiques : l'habitat et la mobilité.

La réunion est animée par Ludivine Germain du bureau d'études Epode et Anne-Sophie Asselin et Lucie Frigot du bureau d'études Nalisse.

Diagnostic – temps de présentation

Ludivine Germain représente le bureau d'études Epode qui accompagne la collectivité dans la réalisation de son PLUi-HM.

Ce document a pour vocation de déterminer les droits des sols pour les personnes privées ou publiques. C'est un projet global défini à l'horizon d'une dizaine d'années. Il est intercommunal car la compétence « urbanisme » est détenue par l'agglomération. Il remplacera donc les PLU et PLUi existants. Diverses lois dont la loi montagne et la loi littoral encadrent la réalisation de ce document. La loi climat et résilience a pour objectif de renforcer la préservation de l'environnement.

L'élaboration du PLUi-HM doit aussi intégrer différents documents (SCoT, SRADDET, etc.) et donc trouver une cohérence avec ces différents éléments.

Le PLUi-HM est composé de différentes pièces dont un diagnostic, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Programmes d'Orientations et d'Actions (POA) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques (environnement, paysage, etc.) ou sectorielles (secteur géographique).

On en est actuellement à la fin de la phase de diagnostic et de définition des enjeux (2022) et au début de la phase de PADD (jusque été 2023). Il y aura ensuite la phase réglementaire avec comme objectif de pouvoir approuver le document fin 2025.

« Quelles sont les marges de manœuvre par rapport à tous les documents cités (SRADDET, SCoT, etc.) ? »

Tous ces documents servent de cadre : on doit s'inscrire dans ces réglementations. Les collectivités doivent contextualiser ces réglementations sur le territoire. Les élus ont travaillé sur certains de ces documents notamment le SCoT, qui a été lui-même établi en lien avec le SRADDET : les élus sont déjà impliqués dans tous ces documents et les connaissent.

Ces documents ne disent pas où il faut passer telle ou telle voie mais donne un cadre à respecter à grande échelle donc il y a bien des marges de manœuvre à l'échelle de l'agglomération notamment sur l'ambition à donner au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

C'est d'ailleurs parce qu'il y a des marges de manœuvre que la réunion est proposée.

« Quel est le lien avec le Grand Genève ? »

L'agglomération est en lien avec le Grand Genève via différentes démarches et instances dont le pôle métropolitain, l'interSCoT. Il est dans l'intérêt de tous qu'il y ait une cohérence avec la Suisse car l'agglomération est à la frontière et les questions d'emploi et d'habitat en Suisse impactent le territoire. Il y a aussi une réflexion en cours concernant la cohérence en termes de mobilité (tarif notamment).

Les effets du changement climatique s'accroissent (augmentation des températures moyennes et des vagues de chaleur, moins de neige, etc.) et menacent le territoire. Cela impacte donc la faune, la flore, l'agriculture (possibilité de cultures, problématiques sur le bétail), la population, les infrastructures (inondations par exemple). L'activité humaine a un impact sur les consommations énergétiques et sur le nombre d'émissions de gaz à effet de serre principalement liées au secteur de l'habitat et des mobilités. Ce sont des enjeux planétaires qui peuvent être traités à l'échelle locale avec, par exemple, une réflexion sur les énergies renouvelables (solaire, géothermie, biogaz, etc.), sur les choix urbanistiques, etc. Il y a un potentiel fort aujourd'hui pour développer les énergies renouvelables sur le territoire.

Ces considérations font partie intégrante du projet et des objectifs notamment inscrits dans la loi Climat et Résilience (août 2021). Cette loi demande la Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050. La Zéro Artificialisation Nette signifie qu'à terme nous ne pourrions plus construire dans les zones non urbanisées. Les collectivités doivent faire un bilan et montrer qu'à l'avenir il y aura moins d'artificialisation.

Concernant l'environnement et le cadre de vie sur le territoire, l'agglomération dispose d'un patrimoine naturel reconnu à l'échelle locale, nationale et internationale. Elle dispose de réservoirs de biodiversité importants pour la faune et la flore : c'est important de préserver et de conserver ces zones. Assurer les continuités écologiques entre les différents réservoirs permet le développement de la vie de la faune et de la flore. De plus, le territoire dispose d'une grande variété de sites, paysages, vues et patrimoines remarquables. Les menaces sur ces qualités de paysages sont notamment dues à l'urbanisation : impact sur les vues, perte de certains motifs paysagers, banalisation des paysages (par exemple, l'architecture contemporaine qui ne tient pas compte de l'architecture locale).

Les enjeux qui vont orienter le travail sont :

- Comment adapter l'urbanisation afin de réduire les effets du changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre ?
- Comment concilier ce développement qui se poursuit tout en préservant les ressources ?
- Comment poursuivre l'accueil de population et d'activités dans un objectif de « Zéro Artificialisation Nette » ?
- Comment préserver et restaurer les continuités écologiques ? et les continuités paysagères (limites à l'urbanisation) ?
- Quelles vues préserver ? Comment ?
- Comment valoriser les espaces de transition entre urbanisme et espaces naturels, agricoles et forestiers ?

« Pourquoi a-t-il fallu changer le court de la Dranse ? »

Nous ne pouvons pas répondre à cette question car elle relève d'une mission de la ville et non de l'agglomération donc nous n'avons pas la réponse. C'est le SIAC et la ville de Thonon qui sont porteurs de ce projet.

L'atelier, en résumé

Il est essentiel de travailler avec tous pour avoir la vision des usagers du territoire. C'est pourquoi une démarche de concertation forte a été mise en place avec des réunions publiques, du terrain, une plateforme numérique. L'objectif est d'aller au-delà des réunions publiques qui sont le minimum réglementaire.

Cette réunion était séquencée par trois thématiques :

- Nature en ville : on dit souvent qu'il faut développer la nature en ville mais que met-on derrière ce terme et comme la développe-t-on ?
- Densification : dans une agglomération attractive, comment fait-on pour densifier tout en gardant le cadre de vie agréable ? Qu'est-ce qui est important et que ne faut-il pas faire ?
- Cônes de vue : comment fait-on pour préserver les cônes de vue ?



Les participants ont été divisés en deux groupes afin d'offrir les meilleures conditions de travail possibles.

De manière générale, les deux groupes se sont retrouvés sur les ambitions concernant l'environnement et le cadre de vie à savoir la préservation et le développement de la nature. Cependant, pour arriver à cet objectif, les deux groupes proposent deux méthodologies différentes :

- Etablir un inventaire des cônes de vue, des paysages et arbres à protéger et s'appuyer dessus pour réglementer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- Donner une règle générale qui interdirait de détruire tous cônes de vue existants par exemple afin de ne pas oublier des éléments dans un inventaire qui ne saurait être exhaustif.

En bref, ce sont deux méthodologies très différentes mais avec un même objectif : protéger et développer la nature.

« DECRIE MOI UN PAYSAGE DE THONON AGGLOMERATION »



Les participants venaient de tout le territoire de l'agglomération (punaises jaunes) et ont aussi évoqué de multiples paysages (punaises bleues). Le lac, la vue sur les montagnes et sur le patrimoine sont très appréciés de tous.

SEQUENCE 1 : « QUELLE NATURE EN VILLE ET QUELLE FONCTIONNALITE DU VEGETAL ? »

L'objectif de la première séquence était de questionner la fonctionnalité du végétal et les différences entre nature en ville et nature à la campagne.

Le premier groupe a mis en avant 5 grands enjeux :

- Développer une nature très variée :
 - o Préserver les grands arbres
 - o Interdire les espèces invasives
 - o Obliger à la mise en place de haies multi-espèces et interdire les haies monospécifiques
 - o Fleurir les espaces verts et limiter les espaces dédiés au gazon
 - o Maintenir et développer les corridors écologiques
 - o Le quartier de la rénovation est un bon exemple d'espace vert.
- Respecter et préserver les arbres
 - o Préserver tous les arbres, pas seulement les remarquables
 - o Prévoir des arbres résistants au réchauffement climatique
 - o Interdire de couper les arbres de plus de 10cm de diamètre
 - o Conserver les arbres anciens
 - o « Les arbres n'ont pas besoin de nous mais nous, on a besoin des arbres. »
- Adapter la nature selon les secteurs
 - o Les besoins sont différents selon les endroits (Thonon, ville, village, campagne, montagne, bord du lac, etc.).
 - o Des parcs ont été sanctuarisés à Thonon.
- Développer de la végétation utile et fonctionnelle :
 - o La végétation apporte de l'ombre, de la fraîcheur et développe la faune.
 - o La verdure (et donc la vue sur du végétal) est nécessaire pour s'évader de chez soi / être bien chez soi (exemples : confinement, personnes âgées, etc.)

- Réglementer :
 - o Définir des règles générales plutôt que de répertorier

Le second groupe a identifié de nombreuses fonctions aux végétaux dont les plus importantes sont les suivantes :

- Procurer de la fraîcheur, faire de l'ombre
- Améliorer le cadre de vie et le bien-être de tous
- Améliorer la vue, le paysage
 - o Un parking vert est plus agréable à traverser mais des hauteurs aussi est plus agréable à regarder.
- Préserver les corridors écologiques
- Préserver ou faire revenir certains animaux et oiseaux
- Rendre possible la pollinisation
- Eduquer la société.

Comme le premier groupe, ces participants ont conseillé de mettre en place différentes règles :

- Privilégier les espèces locales et adaptées aux conditions climatiques
- Préserver des espaces verts libres pour créer des respirations dans le paysage
 - o Donner un espace de respiration
 - o Privilégier des espèces qui se ressèment toutes seules
 - o Eduquer et sensibiliser pour que les espaces « sauvages » soient acceptés : qu'est-ce qu'une végétation « propre » ?
- Interdire les haies monospécifiques
- Réglementer la hauteur des haies
 - o Cela permet aussi de préserver les cônes de vue
- Conseiller les particuliers sur les variétés à planter
- Inciter la végétation sur les bâtiments (toits et murs végétalisés)
- Protéger les arbres fruitiers existants
- Réglementer les tailles des fosses pour les arbres de hautes tiges
- Dédier des espaces pour les chiens : des espaces verts où ils peuvent courir, jouer
- Inciter au développement des jardins partagés
- Quand un nouveau quartier est créé, proposer une réflexion globale aux habitants pour définir la végétation à l'échelle du quartier, impliquer les habitants

SEQUENCE 2 : « COMMENT CONCILIER DENSIFICATION ET QUALITE [DU CADRE] DE VIE ?

L'objectif de la deuxième séquence était de sensibiliser les participants à la loi Zéro Artificialisation Nette qui va imposer une nouvelle forme d'urbanisation et de questionner leur acceptabilité.

Il était proposé aux participants de remplir une échelle d'acceptabilité des critères pour les futurs logements. Cette séquence a permis de nombreux échanges.

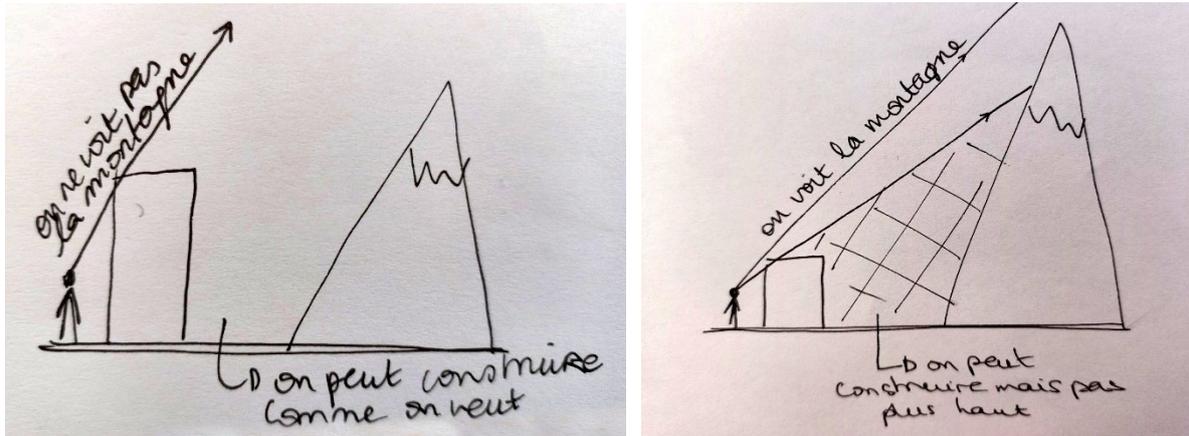
SEQUENCE 3 : « COMMENT ALLIER LES CONES DE VUE AVEC L'URBANISATION ? »

L'objectif de cette dernière séquence était de définir les cônes de vue à préserver avec les participants et de commencer à faire des propositions.

Les participants du premier groupe ont défini les cônes de vue comme étant l'identité du territoire. Il est donc essentiel de les préserver.

Cependant, il est impossible selon les participants de dresser un inventaire exhaustif donc il faut donner des règles simples pour être général et permettre de préserver les cônes de vue, même non identifiés en amont.

Proposition de règles simples :



Le second groupe a proposé de travailler sur les cônes de vue à partir de l'espace public. Dans le cadre du PLUi de Thonon, des vues ont été répertoriées mais il en manque. Il faudrait que chaque conseil municipal le fasse pour sa commune. La méthodologie proposée est de faire l'inventaire de tous les cônes de vue pour pouvoir les connaître et enfin les préserver. Ce travail doit être fait à l'échelle de chaque commune, par la commune avec les élus, les techniciens, les habitants et les associations. Pour illustrer ce travail, il est important de travailler avec des photos des vues à respecter (comme pour le PLUi de Thonon).

TEMPS D'ECHANGES EN PLENIERE



Les discussions de cette réunion ont permis de faire ressortir de nombreux sujets. Certains points ne font pas l'unanimité mais dans l'ensemble tous les participants ont les mêmes valeurs.

Concernant les espaces verts, tous sont d'accord pour dire qu'il faut proposer des espaces verts utiles, exploitables, avec une fonction. Il faut aller plus loin qu'une étendue de gazon « mettre du vert pour mettre du vert ». Les espaces verts doivent avoir une utilité : fraîcheur, ombre, jeux, etc.

Les participants insistent sur l'importance de réglementer l'utilisation des espèces utilisées :

- Il est important de diversifier les espèces (pas de haie monospécifique)
- Tout en interdisant les espèces invasives.

« Est-il possible de renvoyer vers un règlement ayant déjà établi une liste d'espèces invasives plutôt que de les lister toutes dans le PLUi-HM ? »

Oui, il est possible de procéder comme cela mais est-ce qu'ils iront vraiment faire cette recherche et aller voir la liste citée ?

Comme outil réglementaire, il existe les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : sur un secteur précis ou sur une thématique précise, on peut définir encore plus des éléments pour permettre de protéger plus l'environnement existant. Cet outil est à développer.

Les vues sur le Léman et sur la montagne font partie intégrante du patrimoine du territoire : il est primordial de les préserver d'autant plus que le nombre de vues diminue alors que c'est une ressource limitée (les vues sur lac sont à l'état relictuel).

La méthodologie concernant les cônes de vue diffère selon les personnes :

- Définir un inventaire des cônes de vue à protéger, de manière participative (élus, techniciens, habitants, etc.) pour être le plus exhaustif possible. Cet inventaire peut être fait comme celui réalisé pour le PLUi de Thonon, avec des photos qui délimitent les possibilités de construction.
- Définir une règle générale plutôt que de proposer de faire un inventaire qui ne saurait être exhaustif : interdire les constructions qui supprimeraient des vues. Si une vue est déjà occultée, rien n'empêche de construire.
 - o Cette idée est un bon principe avec une très bonne intention mais dans les faits n'est pas si simple à appliquer.

Il est proposé de répertorier les arbres remarquables – qui sont faciles à recenser. Lorsqu'un projet global se dessine, il est important d'effectuer un inventaire de ce qui existe pour conserver l'existant : détruire pour replanter est une aberration. Par exemple, dans le PLUi actuel, on doit remplacer les arbres de hautes tiges par l'identique mais ce n'est pas vraiment possible de le faire – « à l'identique dans 50 ans ». Il faut conserver l'existant donc porter une attention particulière à ne pas faire mourir les végétaux existants (ex : taille des fosses, etc.).

Un participant évoque un logiciel qui permettrait de simuler les vues sur le lac et sur la montagne : est-ce que celui-ci permettrait de résoudre la problématique d'inventaire lacunaire ?

Malgré la divergence de méthode proposée, il y a une réelle attente de tous les participants sur la protection de la nature et des cônes de vue.

L'agglomération est d'accord avec cette ambition mais rappelle que figer toutes les vues comme elles le sont aujourd'hui ne sera malheureusement pas possible. Mais l'objectif est d'en préserver le maximum.

Conclusion et suites

Tous les participants sont remerciés pour leur présence et leur participation active.

Un second atelier sur la thématique « Travailler, consommer et se divertir à Thonon Agglomération : comment lutter contre l'effet « territoire dortoir » ? » est annoncé le 27 février 2023 à 14h à l'antenne de Perrignier.

La cartographie participative sur <https://ditesnoustout.fr/pluihmthononagglo/> est toujours active.